

d'enfant légitime. Il ne tenait qu'à lui de le faire, et d'aller de pair avec les plus légitimes; il a refusé la présomption de la loi, il a opté pour le parti de l'abnégation.

D'autres, et de plus heureux, lui ont dit du haut de leur légitimité: « Pourquoi venir dans les sphères élevées avec une naissance ainsi couverte de nuages? Pourquoi apporter ce problème au sein de la Chambre des députés? Pourquoi ne pas s'abstenir? » Messieurs, un tel langage n'est pas fait pour honorer un publiciste.

En 1831, une circonstance le força d'ouvrir les yeux sur son état civil; il n'était constaté par aucun acte; il lui fallut se pourvoir, comme le prescrivent les articles 78 et 71 du Code civil.

La date de sa naissance fut mémorisée, pour ainsi dire, par l'exécution du duc d'Enghien, il était donc né à la fin de 1802.

« Attendu que l'individu de la naissance duquel il n'a point été dressé acte devant l'officier de l'état civil, peut se pourvoir devant les Tribunaux pour en faire constater l'époque; »

« Attendu qu'il suffit pour arriver à cette constatation de produire des documents qui établissent l'âge apparent du requérant; »

« Attendu que de l'ensemble des dépositions des témoins appelés par le sieur Emile de Girardin, il résulte que l'époque de sa naissance peut être fixée à la fin de 1802; »

« Le Tribunal déclare que l'époque de la naissance du sieur Emile de Girardin est et demeure fixée à la fin de 1802; »

« Ordonne que le présent jugement sera transcrit sur les registres de l'état civil du 2^e arrondissement de Paris, et que mention en sera faite en marge de l'acte de célébration de mariage dudit sieur de Girardin du 1^{er} juin 1831, et que toutes expéditions seront notifiées conformément au présent jugement. »

« Il a été beaucoup argumenté sur ce jugement. Le Tribunal, a-t-on dit, n'a pas jugé que M. Emile de Girardin fût né en France. »

« Je me félicite d'autant plus d'avoir provoqué ces explications, qu'après les avoir entendues je ne me rends pas compte de la difficulté. Il y a un jugement, un jugement rendu contradictoirement avec le ministère public, jugement qui n'est pas attaqué, qui a été exécuté par sa transcription sur les registres de l'état civil.

« Et M. Dupin: La chambre n'a pas le droit d'infirmer les jugements. »

« Trois ans après, M. Emile de Girardin fut appelé, par une seconde élection à la législature de 1837. Ni M. Emile de Girardin, ni personne songeait qu'on put lui contester la qualité de Français, quand il arriva au bureau chargé de vérifier son élection.

« Il importe d'autant plus de réclamer de M. de Girardin la preuve de sa nationalité, que d'après quelques renseignements il serait né en Suisse. »

Cependant le bureau nomma immédiatement une sous-commission de cinq membres, et vous allez voir, par le rapport de M. Gillon, quels pouvoirs reçut cette commission.

« Ici, Messieurs, se manifeste un des actes les plus graves. Vous voyez agir une commission avec des pouvoirs extraordinaires.

« Voici comment le rapporteur exposa le fait à la Chambre: »

« La commission tout entière est de cet avis: Oui, M. Emile de

Girardin est né sur le sol français. Tous cinq nous avons la conviction la plus entière, la croyance la plus absolue, nous sommes unanimes sur ce point moral au sujet duquel nous avons recueilli un témoignage que l'honneur nous défend de révéler. »

« Quand ces paroles eurent été entendues à la Chambre, M. Martin (de Strasbourg) monta à la tribune et leur donna le sceau d'une adhésion dont le Tribunal comprend la portée: « Il est Français sans doute, puisqu'on nous l'a dit, puisqu'on l'affirme, puisqu'on nous a donné, comme homme, comme individu, une conviction morale de ce fait. »

« Vint enfin la Chambre élue en 1839, et une quatrième réélection y fit entrer M. Emile de Girardin.

« Est-ce à dire que la Chambre lui dénia la qualité de Français? Non. L'article 326 du Code civil conférait aux Tribunaux seuls le jugement de cette question d'état; la chambre ne pouvait rien sur le problème que vous avez à résoudre, et chacun reconnut que si le jugement de 1834 avait déclaré M. Emile de Girardin né en France, sa nationalité était à l'abri de toute atteinte.

« M. Pasquier a été nommé commissaire en cette partie, et M. le président Debelleye a rendu une ordonnance de soit communiqué à M. le procureur du Roi.

« M. Jules Tullien-Cabarus, deuxième témoin: Je connais M. Emile de Girardin, ici présent, depuis sa plus tendre enfance; j'ai même été élevé avec lui, depuis 1802 jusqu'en 1809.

« M. Verneuil, troisième témoin: Je connais M. de Girardin, ici présent, depuis l'âge de deux ans. Il a été élevé chez ma tante, M^{me} Chaiselle.

« M^{me} Chaiselle, femme Pillard, dite Verneuil, septième témoin: Je ne puis pas dire quel est le lieu de naissance de M. Emile de Girardin; mais je présume qu'il est né à Paris.

« M^{me} Hochez, veuve Guibert, sixième témoin: Je ne sais pas où est né M. de Girardin; tout ce que je sais, c'est qu'il a été élevé chez une dame Chaiselle, et que cette dame m'a dit qu'il était né à Paris.

« M^{me} Guibert, femme Pillard, dite Verneuil, septième témoin: Je ne puis pas dire quel est le lieu de naissance de M. Emile de Girardin; mais je présume qu'il est né à Paris, parce que mes parents me l'ont dit.

« M^{me} Chaiselle, femme Pillard, dite Verneuil, septième témoin: Je ne puis pas dire quel est le lieu de naissance de M. Emile de Girardin; mais je présume qu'il est né à Paris, parce que mes parents me l'ont dit.

« M^{me} Hochez, veuve Guibert, sixième témoin: Je ne sais pas où est né M. de Girardin; tout ce que je sais, c'est qu'il a été élevé chez une dame Chaiselle.

« M^{me} Guibert, femme Pillard, dite Verneuil, septième témoin: Je ne puis pas dire quel est le lieu de naissance de M. Emile de Girardin; mais je présume qu'il est né à Paris, parce que mes parents me l'ont dit.

« M^{me} Hochez, veuve Guibert, sixième témoin: Je ne sais pas où est né M. de Girardin; tout ce que je sais, c'est qu'il a été élevé chez une dame Chaiselle.

« M^{me} Guibert, femme Pillard, dite Verneuil, septième témoin: Je ne puis pas dire quel est le lieu de naissance de M. Emile de Girardin; mais je présume qu'il est né à Paris, parce que mes parents me l'ont dit.

« M^{me} Hochez, veuve Guibert, sixième témoin: Je ne sais pas où est né M. de Girardin; tout ce que je sais, c'est qu'il a été élevé chez une dame Chaiselle.

« M^{me} Guibert, femme Pillard, dite Verneuil, septième témoin: Je ne puis pas dire quel est le lieu de naissance de M. Emile de Girardin; mais je présume qu'il est né à Paris, parce que mes parents me l'ont dit.

« M^{me} Hochez, veuve Guibert, sixième témoin: Je ne sais pas où est né M. de Girardin; tout ce que je sais, c'est qu'il a été élevé chez une dame Chaiselle.

« M^{me} Guibert, femme Pillard, dite Verneuil, septième témoin: Je ne puis pas dire quel est le lieu de naissance de M. Emile de Girardin; mais je présume qu'il est né à Paris, parce que mes parents me l'ont dit.

« M^{me} Hochez, veuve Guibert, sixième témoin: Je ne sais pas où est né M. de Girardin; tout ce que je sais, c'est qu'il a été élevé chez une dame Chaiselle.

« M^{me} Guibert, femme Pillard, dite Verneuil, septième témoin: Je ne puis pas dire quel est le lieu de naissance de M. Emile de Girardin; mais je présume qu'il est né à Paris, parce que mes parents me l'ont dit.

« M^{me} Hochez, veuve Guibert, sixième témoin: Je ne sais pas où est né M. de Girardin; tout ce que je sais, c'est qu'il a été élevé chez une dame Chaiselle.

« M^{me} Guibert, femme Pillard, dite Verneuil, septième témoin: Je ne puis pas dire quel est le lieu de naissance de M. Emile de Girardin; mais je présume qu'il est né à Paris, parce que mes parents me l'ont dit.

« M^{me} Hochez, veuve Guibert, sixième témoin: Je ne sais pas où est né M. de Girardin; tout ce que je sais, c'est qu'il a été élevé chez une dame Chaiselle.

« M^{me} Guibert, femme Pillard, dite Verneuil, septième témoin: Je ne puis pas dire quel est le lieu de naissance de M. Emile de Girardin; mais je présume qu'il est né à Paris, parce que mes parents me l'ont dit.

« M^{me} Hochez, veuve Guibert, sixième témoin: Je ne sais pas où est né M. de Girardin; tout ce que je sais, c'est qu'il a été élevé chez une dame Chaiselle.

« M^{me} Guibert, femme Pillard, dite Verneuil, septième témoin: Je ne puis pas dire quel est le lieu de naissance de M. Emile de Girardin; mais je présume qu'il est né à Paris, parce que mes parents me l'ont dit.

« M^{me} Hochez, veuve Guibert, sixième témoin: Je ne sais pas où est né M. de Girardin; tout ce que je sais, c'est qu'il a été élevé chez une dame Chaiselle.

« M^{me} Guibert, femme Pillard, dite Verneuil, septième témoin: Je ne puis pas dire quel est le lieu de naissance de M. Emile de Girardin; mais je présume qu'il est né à Paris, parce que mes parents me l'ont dit.

« M^{me} Hochez, veuve Guibert, sixième témoin: Je ne sais pas où est né M. de Girardin; tout ce que je sais, c'est qu'il a été élevé chez une dame Chaiselle.

« M^{me} Guibert, femme Pillard, dite Verneuil, septième témoin: Je ne puis pas dire quel est le lieu de naissance de M. Emile de Girardin; mais je présume qu'il est né à Paris, parce que mes parents me l'ont dit.

« M^{me} Hochez, veuve Guibert, sixième témoin: Je ne sais pas où est né M. de Girardin; tout ce que je sais, c'est qu'il a été élevé chez une dame Chaiselle.

« M^{me} Guibert, femme Pillard, dite Verneuil, septième témoin: Je ne puis pas dire quel est le lieu de naissance de M. Emile de Girardin; mais je présume qu'il est né à Paris, parce que mes parents me l'ont dit.

« M^{me} Hochez, veuve Guibert, sixième témoin: Je ne sais pas où est né M. de Girardin; tout ce que je sais, c'est qu'il a été élevé chez une dame Chaiselle.

« M^{me} Guibert, femme Pillard, dite Verneuil, septième témoin: Je ne puis pas dire quel est le lieu de naissance de M. Emile de Girardin; mais je présume qu'il est né à Paris, parce que mes parents me l'ont dit.

« M^{me} Hochez, veuve Guibert, sixième témoin: Je ne sais pas où est né M. de Girardin; tout ce que je sais, c'est qu'il a été élevé chez une dame Chaiselle.

« M^{me} Guibert, femme Pillard, dite Verneuil, septième témoin: Je ne puis pas dire quel est le lieu de naissance de M. Emile de Girardin; mais je présume qu'il est né à Paris, parce que mes parents me l'ont dit.

« M^{me} Hochez, veuve Guibert, sixième témoin: Je ne sais pas où est né M. de Girardin; tout ce que je sais, c'est qu'il a été élevé chez une dame Chaiselle.

« M^{me} Guibert, femme Pillard, dite Verneuil, septième témoin: Je ne puis pas dire quel est le lieu de naissance de M. Emile de Girardin; mais je présume qu'il est né à Paris, parce que mes parents me l'ont dit.

« M^{me} Hochez, veuve Guibert, sixième témoin: Je ne sais pas où est né M. de Girardin; tout ce que je sais, c'est qu'il a été élevé chez une dame Chaiselle.

« M^{me} Guibert, femme Pillard, dite Verneuil, septième témoin: Je ne puis pas dire quel est le lieu de naissance de M. Emile de Girardin; mais je présume qu'il est né à Paris, parce que mes parents me l'ont dit.

« M^{me} Hochez, veuve Guibert, sixième témoin: Je ne sais pas où est né M. de Girardin; tout ce que je sais, c'est qu'il a été élevé chez une dame Chaiselle.

« M^{me} Guibert, femme Pillard, dite Verneuil, septième témoin: Je ne puis pas dire quel est le lieu de naissance de M. Emile de Girardin; mais je présume qu'il est né à Paris, parce que mes parents me l'ont dit.

« M^{me} Hochez, veuve Guibert, sixième témoin: Je ne sais pas où est né M. de Girardin; tout ce que je sais, c'est qu'il a été élevé chez une dame Chaiselle.

« M^{me} Guibert, femme Pillard, dite Verneuil, septième témoin: Je ne puis pas dire quel est le lieu de naissance de M. Emile de Girardin; mais je présume qu'il est né à Paris, parce que mes parents me l'ont dit.

« M^{me} Hochez, veuve Guibert, sixième témoin: Je ne sais pas où est né M. de Girardin; tout ce que je sais, c'est qu'il a été élevé chez une dame Chaiselle.

« M^{me} Guibert, femme Pillard, dite Verneuil, septième témoin: Je ne puis pas dire quel est le lieu de naissance de M. Emile de Girardin; mais je présume qu'il est né à Paris, parce que mes parents me l'ont dit.

« M^{me} Hochez, veuve Guibert, sixième témoin: Je ne sais pas où est né M. de Girardin; tout ce que je sais, c'est qu'il a été élevé chez une dame Chaiselle.

« M^{me} Guibert, femme Pillard, dite Verneuil, septième témoin: Je ne puis pas dire quel est le lieu de naissance de M. Emile de Girardin; mais je présume qu'il est né à Paris, parce que mes parents me l'ont dit.

« M^{me} Hochez, veuve Guibert, sixième témoin: Je ne sais pas où est né M. de Girardin; tout ce que je sais, c'est qu'il a été élevé chez une dame Chaiselle.

« M^{me} Guibert, femme Pillard, dite Verneuil, septième témoin: Je ne puis pas dire quel est le lieu de naissance de M. Emile de Girardin; mais je présume qu'il est né à Paris, parce que mes parents me l'ont dit.

« M^{me} Hochez, veuve Guibert, sixième témoin: Je ne sais pas où est né M. de Girardin; tout ce que je sais, c'est qu'il a été élevé chez une dame Chaiselle.

« M^{me} Guibert, femme Pillard, dite Verneuil, septième témoin: Je ne puis pas dire quel est le lieu de naissance de M. Emile de Girardin; mais je présume qu'il est né à Paris, parce que mes parents me l'ont dit.

TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE (2^e chambre).

(Présidence de M. Rigal.)

Audience du 3 mai.

SÉPARATION DE CORPS. — DOCTRINES SAINT-SIMONIENNES.

M^e Capin, avocat de M. Gabalde, contre lequel la séparation est demandée, expose ainsi les faits:

« Deux époux, unis depuis quelques années seulement, vivaient heureux dans une ville de province. Ils avaient des enfants qui faisaient leur joie, lorsque tout-à-coup des revers de fortune les décidèrent à venir à Paris. Là, ils cherchèrent à vivre de leur travail; le mari fonda un journal littéraire; la femme, créole d'origine, douée d'une imagination vive, se fit auteur.

« Mlle Alexina Casa Major avait été envoyée en 1829 de la Guedeloupe à Bordeaux pour finir son éducation en France. M. Gabalde, négociant dans cette ville, était l'ami et le correspondant de sa famille.

« Un revers inattendu vint presque aussitôt frapper le jeune ménage. La fortune de M. Gabalde était engagée dans le commerce maritime; ce commerce ressentit un coup funeste des événements de 1830.

« Mlle Alexina Casa Major avait été envoyée en 1829 de la Guedeloupe à Bordeaux pour finir son éducation en France. M. Gabalde, négociant dans cette ville, était l'ami et le correspondant de sa famille.

« Dans la même maison demeurait M. Barrault. M. Barrault, ami d'Enfantin, était un des plus ardents apôtres du saint-simonisme.

« Maintenant, quelles sont les conséquences de droit à tirer de cet état de choses. Dans la discussion au Conseil d'Etat, le premier consul avait proposé un article qui était rédigé ainsi: « Tout individu né en France est Français. »

